



## PRÉFET DE LA DRÔME

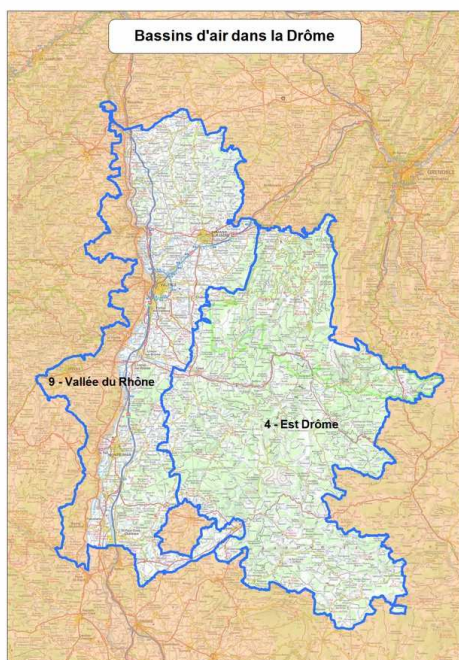
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUE DE PRESSE

QUALITÉ DE L'AIR

Valence, le mardi 24 novembre 2020

#### Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme



L'épisode de pollution atmosphérique de type « combustion » (particules fines PM10), niveau **d'alerte N1 (vigilance orange)**, qui était en cours sur le bassin d'air de la Vallée du Rhône depuis le dimanche 22 novembre 2020 a pris fin.

**En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet de la préfecture : <http://www.drome.gouv.fr>

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78

Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme